

# RIGHT OF RESIDENCE

Moyens d'obtention  
d'un séjour sûr

FR



**Flüchtlingsrat**  
Sachsen-Anhalt e. V.

# Right of Residence – Le droit de rester

## ***Vous n'avez pas un séjour sûr ?***

***Vous trouverez ici les premières informations sur quatre possibilités d'assurer votre séjour. Vous devriez partager ces informations avec le service d'informations et de conseil le plus proche.***

### **Droit de rester selon l'Article §25a de la Loi sur le séjour**

*Selon l'article §25a, je peux recevoir un Titre de séjour, si :*

- ✓ j'ai actuellement le droit à un titre de séjour toléré (Duldung), une autorisation de séjour (Aufenthalts-gestattung) ou un permis de séjour (Aufenthalts-erlaubnis).
- ✓ j'ai entre 14 et 20 ans
- ✓ je vis déjà en Allemagne au moins depuis 4 ans.
- ✓ présentement et ce depuis 4 ans au moins je fréquente le collège d'enseignement général ou une école professionnelle  
**Ou** j'ai reçu un diplôme de fin de scolarité ou un diplôme d'une école professionnelle en Allemagne.
- ✓ j'ai un Passeport ou un équivalent de passeport ou un équivalent de carte d'identité ou encore un document de voyage pour étrangers voire d'autres moyens ou documents d'identification.  
**Ou** je m'efforce à prouver mon identité par la procuration d'un passeport par exemple.

D'autres informations à ce sujet -> **Mitwirkungspflicht (obligation de coopérer)**

**N.B.** Lors de l'octroi du titre de séjour, selon l'article §25a, mes parents et mes frères et soeurs peuvent eux aussi recevoir un permis de séjour sous certaines conditions (Article 25a Alinea 2 AufenthG).

## Autorisation de rester selon l'article 25b de la loi sur le séjour.

*Je peux recevoir un titre de séjour selon l'Article §25b si:*

- ✓ j'ai actuellement un titre de séjour toléré, une autorisation de séjour ou un permis de séjour.
- ✓ si je vis depuis **8 ans** au moins en Allemagne, si je vis seul,  
**ou** si je vis au moins depuis **6 ans** en Allemagne, si je vis avec un mineur sous le même toit.
- ✓ si je peux - actuellement ou plus tard- financer mes dépenses à plus de 50 %
- ✓ si j'ai des connaissances orales en Allemand du niveau A2
- ✓ si j'ai un passeport ou un équivalent de passeport ou un équivalent de carte d'identité ou encore un document de voyage pour étrangers voire d'autres moyens ou documents d'identification.  
**Ou** je m'efforce de prouver mon identité par la procuration d'un passeport par exemple.

D'autres informations à ce sujet -> **Mitwirkungspflicht (obligation de coopérer)**

## Autorisation de rester selon l'article 25.5 de la loi sur le séjour.

On **peut** m'octroyer le permis de séjour, si présentement ou dans un avenir proche, mon expulsion ou ma sortie du territoire n'est pas possible

### **Ou bien**

On **doit** m'octroyer le permis de séjour, si j'ai depuis 1 an et demi un titre de séjour toléré et que dans un avenir proche mon expulsion ou ma sortie du territoire n'est pas possible.

### **Je ne peux sortir du territoire, car:**

- ✓ je suis très malade.  
**Ou** j'ai mes proche-parents en Allemagne
- Ou** je vis ici depuis très longtemps déjà et j'ai mes racines ici

**Ou** le transport dans mon pays d'origine n'est pas possible

**Ou** je n'ai pas de passeport et je ne peux recevoir de documents de mon Ambassade.

Si pour d'autres raisons je ne peux sortir du pays, je dois impérativement me rendre à un service de conseils et d'informations.

✓ Même ici je dois m'efforcer à prouver mon identité par la procuration d'un passeport par exemple.

D'autres informations à ce sujet -> **Mitwirkungspflicht (obligation de coopérer)**

## **Titre de séjour toléré pour la durée d'une formation professionnelle selon l'Article § 60c de la Loi sur le séjour**

*Selon l'Article 60c je peux recevoir ce genre de titre si :*

✓ J'ai commencé une formation professionnelle ou une formation d'assistant ou une formation d'aide pendant ma procédure d'asile

✓ **Et** Ma procédure d'asile a ensuite été rejetée

✓ **Et** Je veux continuer ma formation

**Ou**

✓ J'ai un titre de séjour toléré (Duldung) depuis au moins 3 mois

✓ Aucune autorité ne prévoit mon expulsion

✓ Je ne viens pas d'un pays soi-disant sûr

✓ J'ai au moins 14 ans

✓ Je trouve une formation professionnelle

✓ Il s'agit d'une »formation professionnelle qualifiée«

**Ou**

✓ C'est une formation d'assistant ou une formation d'aide (A ce sujet il y a d'autres exigences -> renseignez-vous dans un centre de conseil)

✓ Mon identité est prouvée (il y a des délais importants pour cela)

**Ou**

- ✓ J'ai pris toutes les mesures raisonnables et nécessaires pour clarifier mon identité. (Dans ce cas-là je n'ai pas la revendication de séjour toléré pour la durée d'une formation professionnelle. C'est ensuite à la discrétion du bureau d'immigration.)

### Délais de clarification de l'identité :

- ✓ En cas d'entrée sur le territoire fédéral au plus tard le 31 décembre 2016, jusqu'à la demande du séjour toléré pour la durée d'une formation professionnelle ou
- ✓ En cas d'entrée sur le territoire fédéral à partir du 1er janvier 2017 et avant le 1er janvier 2020 jusqu'à la demande du séjour toléré pour la durée d'une formation professionnelle, mais au plus tard le 30 juin 2020 **ou**
- ✓ En cas de l'entrée en Allemagne après le 31 décembre 2019 dans les six mois suivant l'entrée.

### Informations générales :

La demande du séjour toléré pour la durée d'une formation professionnelle peut être introduite au plus tôt sept mois avant le début de la formation professionnelle

### Titre de séjour toléré pour la durée de l'emploi selon l'Article 60d de la Loi sur le séjour (à partir de 2020)

*Selon l'Article 60d je peux recevoir ce genre de titre si :*

- ✓ Je suis arrivé jusqu'au 1er août 2018
- ✓ Je suis toléré depuis au moins 12 mois



**Flüchtlingsrat**  
Sachsen-Anhalt e. V.

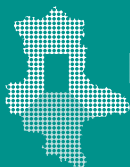
- ✓ J'exerce un emploi soumis aux cotisations de sécurité sociale depuis au moins 18 mois 35 heures par semaine (20 heures pour des parents isolés)
- ✓ Mes moyens de subsistance ont été garantis par l'emploi au cours des 12 derniers mois et continuent d'être
- ✓ J'ai des compétences linguistiques orales au niveau A2
- ✓ Mon identité est prouvée (il y a des délais importants pour cela)

### Ou

- ✓ J'ai pris toutes les mesures raisonnables et nécessaires pour clarifier mon identité.  
(Dans ce cas je n'ai pas la revendication du séjour toléré pour la durée de l'emploi. C'est ensuite à la discrétion du bureau d'immigration.)

### Délais de clarification de l'identité :

- ✓ En cas d'entrée sur le territoire fédéral avant le 31 décembre 2016 et au 1er janvier 2020 relation de travail existante selon le paragraphe 1 numéro 3 jusqu'à la demande de tolérance à l'emploi **ou**
- ✓ En cas de l'entrée sur le territoire fédéral avant le 31 décembre 2016, et au 1er janvier 2020 il n'y a pas de relation de travail en vertu du paragraphe 1 numéro 3 jusqu'au 30 juin 2020 **ou**
- ✓ En cas de l'entrée sur le territoire fédéral entre le 1er janvier 2017 et le 1er août 2018, au plus tard le 30 juin 2020.



**Flüchtlingsrat**

Sachsen-Anhalt e. V.

## Problème récurrent: devoir de coopération

Malgré tous les droits de résidence, il faut que je collabore en prouvant mon identité:

### C'est-à-dire:

- ✓ Si j'ai fait tout mon possible, le service administratif doit m'énumérer, ce que je pourrais encore faire.
- ✓ Quand l'autorité m'écrit ou me dit ce que je dois faire, pour prouver mon identité ( comme par exemple procurer un passeport), je suis obligé de le faire.

Je ne suis pas obligé de le faire, si cela représente un danger pour moi ou pour ma famille ou encore à cause d'autres raisons inacceptables,

- ✓ seule ma réaction a de l'importance dans ce cas, pas la réaction des membres de ma famille
- ✓ Ce n'est pas un problème si par le passé je ne me suis pas donné de la peine ou si je n'ai pas collaboré.
- ✓ le plus important, c'est que maintenant je puisse collaborer et faire des efforts pour prouver mon identité.

## ATTENTION :

Cette liste est un aperçu et n'est pas exhaustive. Pour plus d'informations et de soutien veuillez contacter le centre de consultation près de chez vous.

Vous pouvez le trouver à l'adresse Internet :

<https://integrationsbeauftragte.sachsen-anhalt.de/beratung-und-netzwerke/beratungsstellen/gesonderte-beratung-und-betreuung/>

Si vous avez besoin d'un soutien supplémentaire, veuillez également contacter le Refugee Council (Flüchtlingsrat).

[www.fluechtlingsrat-lsa.de](http://www.fluechtlingsrat-lsa.de)



# Flüchtlingsrat

Sachsen-Anhalt e. V.

Flüchtlingsrat Sachsen-Anhalt e.V.  
Projekt »Right of Residence«

Kurallee 15

06114 Halle (Saale)

Tel.: 0345 - 44 50 25 21

Mail: [ror@fluechtlingsrat-lsa.de](mailto:ror@fluechtlingsrat-lsa.de)

Le projet est soutenu par:



Heidehof  
Stiftung

